

**REGLEMENT DU JEU**  
**Jeu-concours QUIZ SECURITE – COFELY Ile De France Tertiaire**  
**Du Lundi 5 septembre 2011 au Mercredi 30 novembre 2011 à 24h00**

**Article 1 : Société Organisatrice**

La Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY prise en sa Direction Régionale Ile de France Tertiaire, Société Anonyme au capital de 698.555.072,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 046 955, ayant son siège social au 1 place des degrés 92800 PUTEAUX, France, organise, dans le cadre de sa campagne sécurité et sur le seul périmètre d'activité de la Direction Régionale Ile de France Tertiaire, un jeu-concours (ci-après le « Jeu ») intitulé « QUIZ SECURITE ».

**Article 2 : Modalités de participation au Jeu**

Ce Jeu gratuit est réservé exclusivement aux salariés de la Direction Régionale Ile de France Tertiaire de COFELY et aux collaborateurs travaillant sur le périmètre et pour le compte de la Direction Régionale Ile de France Tertiaire, lesquels doivent impérativement remplir les deux (2) critères cumulatifs suivants pour participer au Jeu :

- figurer sur la liste des effectifs de la société au 31 juillet 2011 et pour les collaborateurs, travailler à cette date pour le compte de la Direction Régionale IDF Tertiaire de COFELY ;
- être présent dans les effectifs de la société et/ou travailler pour le compte de la Direction Régionale IDF Tertiaire pendant toute la durée du Jeu telle que précisée à l'article 3 : « *Durée / Calendrier du Jeu* » ci-après, soit entre le 5 septembre 2011 et le 30 novembre 2011.

Ne peuvent toutefois participer au Jeu, les salariés et collaborateurs de la Société Organisatrice ayant participé à la création et à la mise en place du Jeu. Ne peuvent non plus participer au Jeu, les proches des salariés et collaborateurs de la Société Organisatrice à savoir leurs conjoints, parents, enfants et frères et sœurs.

Pour participer au Jeu, il suffit de compléter le formulaire de participation figurant dans le journal Ile de France Tertiaire PLUS n° 8 de septembre 2011 qui sera adressé au domicile des salariés et collaborateurs de la Société Organisatrice, de répondre aux trois (3) questions posées en cochant une seule bonne réponse à chaque fois puis de retourner le formulaire de participation et le QUIZ SECURITE affranchis au tarif en vigueur à l'attention de la Direction Technique à l'adresse suivante : COFELY Direction Technique Ile de France Tertiaire au 7 avenue Léon Eyrolles 94234 Cachan Cedex, France.

Les trois (3) questions du QUIZ SECURITE formant le Jeu sont les suivantes :

**QUESTION 1 : Quelle a été la cause principale d'accidents du travail en 2010 pour la Direction Régionale IDF Tertiaire de COFELY ?**

**QUESTION 2 : Fiches de Données Sécurité (F.D.S)**

**QUESTION 3 : Devoir d'alerte et droit de retrait des salariés**

Il est précisé que la Société Organisatrice a d'ores et déjà identifié les bonnes réponses à ces questions, de sorte qu'aucune interprétation ou contestation de la part des participants ne sera recevable.

En cas de non distribution du journal Ile de France Tertiaire PLUS n° 8 de septembre 2011 et/ou en cas de non réception du formulaire de participation et du QUIZ SECURITE pour quelque cause que ce soit, les salariés et collaborateurs de la Société Organisatrice pourront faire une demande écrite pour obtenir le bulletin de participation et le QUIZ SECURITE auprès de la Direction Technique à l'adresse e-mail suivante : [info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com](mailto:info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com)

Toute inscription incomplète, illisible ou parvenant à la Société Organisatrice au-delà du délai de participation précisé à l'article 3 ci-après, ne sera pas validée et le salarié ou collaborateur dont l'inscription est incomplète ne pourra participer au Jeu.

Chaque participant ne peut jouer qu'une (1) seule fois. La participation est strictement personnelle et nominative, à ce titre aucun participant ne peut concourir au nom et pour le compte d'une autre personne.

Le Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat de biens ou de services, COFELY Ile de France Tertiaire remboursera aux participants les frais d'affranchissement au tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite sur la base de vingt (20) grammes et ce, sur simple demande écrite auprès de la Direction Technique à l'adresse suivante : [info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com](mailto:info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com)

Pour ce faire, le participant devra joindre à sa demande écrite un Relevé d'Identité Bancaire et un (1) seul remboursement sera accordé par participant.

### **Article 3 : Durée / Calendrier du Jeu**

Le Jeu est ouvert à compter du jour où les bulletins de participation sont envoyés au domicile des salariés et collaborateurs de la Société via le journal IDF Tertiaire PLUS n°8 de septembre 2011 soit le 5 septembre 2011 et se poursuit jusqu'à la date de fin du Jeu fixée au 30 novembre 2011 à 24H00.

Le calendrier du Jeu est le suivant :

- le 5 septembre 2011 : démarrage du Jeu,
- **du 5 septembre 2011 au 26 septembre 2011 à 24H00 : durée de participation au Jeu, tout bulletin de participation ou QUIZ SECURITE arrivant à la Société Organisatrice au-delà de la date de fin de participation au Jeu, ne sera pas comptabilisé,**
- du 27 septembre 2011 au 9 octobre 2011 à 24H00 : dépouillement des formulaires
- le 10 octobre : tirage au sort parmi les bonnes réponses pour désigner les gagnants,
- du 11 octobre 2011 au 17 octobre 2011 à 24H00 : notification des lots et dotations aux gagnants,
- du 18 octobre 2011 au 14 novembre 2011 à 24H00 : période de retrait des lots et dotations,
- le 15 novembre 2011 : nouveau tirage au sort le cas échéant pour les lots et dotations non retirés par les gagnants,
- du 16 novembre 2011 au 21 novembre 2011 à 24H00 : notification le cas échéant des lots et dotations non retirés aux nouveaux gagnants,
- le 30 novembre 2011 à 24H00 : fin du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve expressément le droit de suspendre, d'écourter ou de proroger la durée du Jeu sous réserve d'en informer les participants.

### **Article 4 : Consultation et Acceptation du Règlement du Jeu**

Le présent règlement est déposé auprès de la Société Civile Professionnelle DARRICAU PECASTAING, Huissiers de justice associés au 4 place Constantin Pecqueur 75018 PARIS. Il peut également être obtenu auprès de la Société Organisatrice sur demande écrite à la Direction Technique à l'adresse suivante : [info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com](mailto:info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com).

La participation au Jeu implique de la part des salariés et collaborateurs de la Société Organisatrice acceptation sans réserve du présent règlement. En retournant à la Société Organisatrice le bulletin de participation et le QUIZ SECURITE, le salarié ou collaborateur certifie satisfaire à toutes les conditions nécessaires pour participer au Jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables aux jeux-concours.

### **Article 5 : Modifications du Règlement**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie du présent règlement sous réserve d'en informer les participants. A cet effet, toute modification du règlement fera

l'objet d'un dépôt du règlement modifié auprès de la Société Civile Professionnelle DARRICAU PECASTAING, Huissiers de justice associés au 4 place Constantin Pecqueur 75018 PARIS.

### **Article 6 : Données à caractère personnel**

Conformément à la Loi Informatique & Libertés n°2004-801 du 6 août 2004, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés ; les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives personnelles qui les concernent auprès de la Société Organisatrice en faisant une demande écrite à la Direction Technique à l'adresse suivante : [info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com](mailto:info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com).

### **Article 7 : Gain du Jeu et Dotations**

Le 10 octobre 2011, il sera procédé au tirage au sort de six (6) gagnants parmi les bonnes réponses au QUIZ SECURITE. Le tirage au sort sera réalisé par une (1) personne présentant toutes les qualités d'indépendance et de probité, en présence de trois (3) membres parmi les directions de la Société Organisatrice à l'origine de la création et de la mise en place du Jeu comme suit :

- un (1) membre de la direction Communication,
- un (1) membre de la direction Technique,
- un (1) membre de la direction Juridique.

Un procès-verbal de tirage au sort sera rédigé à cette occasion, le tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation possible.

Il sera attribué aux trois (3) premiers gagnants (1, 2 et 3) tirés au sort, une (1) des trois (3) tablettes Samsung GALAXY Tab P1000 d'une valeur économique approximative de 450-500 Euros.

Il sera attribué aux trois (3) gagnants tirés au sort à la suite (4, 5 et 6), un (1) des trois (3) coffrets WONDERBOX : « La vie de Château » comprenant un (1) week-end dans un château pour deux (2) personnes d'une valeur économique approximative de 240 Euros.

Les coffrets WONDERBOX comprennent la nuit d'hôtel et le petit-déjeuner mais ne comprennent ni les frais liés aux déplacements ni les dépenses à caractère personnel (boissons, repas,...).

Aucun lot ou dotation ne pourra être repris ni échangé de quelque manière que ce soit contre sa valeur en espèce.

Il est expressément convenu que la Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'un quelconque défaut de fonctionnement ou d'une défaillance des lots et dotations, le gagnant nouvel acquéreur du lot ou de la dotation devra le cas échéant, se retourner contre le fabricant ou le vendeur des lots et dotations.

Les gagnants seront informés de leurs gains, au choix de la Société Organisatrice, par téléphone ou par mail, en fonction des coordonnées indiquées sur le bulletin d'inscription.

La liste des gagnants du Jeu sera mentionnée dans la parution du journal Ile de France Tertiaire PLUS n°9.

Les lots et dotations devront impérativement être retirés par les gagnants au siège de la Société Organisatrice entre le 18 octobre 2011 et le 14 novembre 2011 à 24H00, au-delà de ce délai, un nouveau tirage au sort sera organisé pour attribuer à de nouveaux gagnants le ou les lots qui n'auraient pas été retirés.

### **Article 8 : Responsabilités**

La Direction Régionale Ile de France Tertiaire de COFELY ne saurait être tenue responsable d'un quelconque préjudice corporel, matériel ou immatériel d'un participant au cours du déroulement du Jeu.

La Direction Régionale Ile de France Tertiaire de COFELY ne saurait non plus être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, etc.) le Jeu venait à être écourté, suspendu, modifié, reporté ou annulé.

La Direction Régionale Ile de France Tertiaire de COFELY se réserve la possibilité de suspendre le Jeu ou d'y mettre un terme si elle estime ne plus être en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles et confidentielles des participants.

### **Article 9 : Contestations et Litiges**

Toute contestation ou question des participants quant à l'interprétation ou au déroulement du Jeu devra impérativement et préalablement être adressée par écrit à la Société Organisatrice, à la Direction Technique à l'adresse suivante : [info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com](mailto:info.quizsecurite@cofely-gdfsuez.com).

Il y sera répondu dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de sa réception et durant la phase de participation au Jeu au moins trois (3) jours avant la fin de cette phase. La réponse de la Société Organisatrice sera souveraine, toutefois si la contestation ou le litige persistait au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception par le participant de la réponse de la Société Organisatrice, ceux-ci seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux judiciaires de Paris.